

Rapport d'activité

**Période hivernale 2025-
2026**

Du 01/11/2025 au 31/03/2026

PLANNING
FROID
69
samusocial 69

Introduction	3
1. Moyens et organisation.....	4
1.1. Composition de l'équipe.....	4
1.1.1. Une équipe pluridisciplinaire	4
1.1.2. Le poste de coordinatrice	4
1.2. Organisation du travail.....	4
1.2.1. Les formes d'intervention.....	4
1.2.2. Une organisation par binôme et par rive	5
1.2.3. Une modification des horaires d'intervention de l'équipe de jour	6
1.3. Les ressources mises en place pour étayer le travail de l'équipe.....	6
1.3.1. La fonction de coordination.....	6
1.3.2. Les astreintes.....	7
1.3.3. L'analyse de la pratique.....	7
1.3.4. Les réunions et la formation	7
1.3.5. ISM Corum.....	9
2. Le public rencontré durant la période hivernale 2024-2025	10
2.1. Les familles	11
2.2. Les mineur·e·s non accompagnés.....	12
2.3. Les personnes isolées	12
2.3.1. Les femmes	12
2.3.2. Les personnes âgées isolées.....	13
2.3.3. Les personnes à mobilité réduite.....	13
3. L'activité des équipes de nuit	14
3.1. Les interventions en chiffres.....	14
3.2. Les prestations matérielles.....	15
3.3. Les entretiens et orientations.....	15
3.4. Les accompagnements	16
3.5. La pratique infirmière	17
3.6. L'activité en direction des jeunes majeur·e·s	18
3.7. L'activité des équipes de nuit en direction des familles.....	19
4. L'équipe de nuit : veille sociale et sensibilisation	20
4.1. Les maraudes officielles.....	20
4.2. L'état des lieux hebdomadaire.....	20
Conclusion	21

Introduction

En 2024, plus de 13 300 personnes étaient en attente d'une proposition d'hébergement/logement auprès de la Maison de la Veille Sociale. Cet hiver encore, la pression exercée sur les dispositifs de l'urgence sociale s'est maintenue à un niveau particulièrement élevé : entre le 1^{er} novembre 2025 et le 31 mars 2026, le Samu social a rencontré 1982 personnes différentes, dont 61 % de nouvelles personnes.

Pendant cinq mois, l'équipe du renfort hivernal est allée à la rencontre des personnes sans solution d'hébergement signalées au 115 ou rencontrées en maraude. En complémentarité avec l'équipe de jour du Samu Social, elle a répondu aux besoins des personnes, réalisé des évaluations médico-sociales et orienté les personnes vers les dispositifs de droit commun adaptés.

Face à la baisse marquée des températures durant l'hiver 2025-2026, les autorités ont déclenché le plan « Grand Froid » du 30 décembre 2025 au 13 janvier 2026. Deux gymnases ont alors été réquisitionnés afin d'accueillir des personnes isolées, des familles ainsi que des Mineurs Non Accompagnés en recours. Initialement prévus pour 110 places chacun, ces lieux ont vu leur capacité portée à 125 places en raison de l'augmentation de la demande. L'accès s'effectuait à la nuitée, après appel au 115 et inscription sur les listes transmises aux associations gestionnaires des sites.

Le présent rapport a pour objectif de rendre compte de l'activité de l'équipe de nuit.

"...C'est dur de dormir dehors... c'est vraiment insupportable, parce qu'il y a des gens tu deviens fou. Tu n'arrives pas à dormir parce que tu penses qu'il y a des bandits qui te cassent la tête. C'est dur, j'espère vraiment trouver un petit logement."

Témoignage de Monsieur G., rencontré à plusieurs reprises par l'équipe de nuit

1. Moyens et organisation

1.1. Composition de l'équipe

1.1.1. Une équipe pluridisciplinaire

L'équipe de jour du Samu Social 69 est composée d'intervenant·e·s sociaux (assistant·e·s de service social et éducateur·rices spécialisé·e·s) présents à l'année, tous les jours de 9h à 22h. L'équipe de nuit propose quant à elle un double regard, médico-social, sur les situations rencontrées car composée d'infirmier·e·s et d'intervenant·e·s sociaux. Ils sont recrutés pour un contrat à durée déterminée de 5 mois, de novembre à mars. Exigeant en termes d'horaires (17h15-1h30 du matin, un week-end sur 2 travaillé), le poste demande un investissement important et des capacités d'adaptation solides, pour une pratique d'« aller-vers », la nuit, afin d'analyser les situations des personnes rencontrées, souvent en grande détresse et de répondre aux besoins exprimés sans pour autant disposer de solutions immédiates (les structures de droit commun étant fermées à ces horaires). Le recrutement a débuté dès le mois de juin 2025 pour un début de contrat au 28 Octobre 2025.

L'équipe était composée de 9 ETP : 4 TS, 4 IDE et 1 coordinatrice. Deux infirmier.e.s et une intervenante sociale ont repostulé après l'expérience de l'année dernière. La composition de l'équipe est restée la même tout au long du Plan Froid.

1.1.2. Le poste de coordinatrice

Le poste de coordinateur de l'équipe de nuit demande une veille constante sur les situations rencontrées autant la nuit que le jour dans le but d'une meilleure transmission des informations afin de maintenir une cohérence dans les accompagnements. Il s'assure du suivi des situations pour lesquelles les équipes rencontrent des difficultés au niveau de l'accès au droit commun. Ainsi, le travail partenarial et la sollicitation des instances, font partie intégrale de ses missions.

Cette année, le poste de coordinatrice a été assuré par une intervenante sociale de l'équipe de jour qui a émis le souhait d'élargir ses missions au sein du Samu Social et d'endosser plus de responsabilités. Elle a également fait partie de l'équipe de nuit du Plan Froid 2022-2023. Ce recrutement interne a présenté plusieurs avantages : une bonne connaissance des missions des deux équipes, du réseau partenarial, des lieux d'orientation ; une expérience du terrain et de ses particularités en horaire de nuit, ainsi qu'une vision solide sur la continuité de l'accompagnement possible entre les deux équipes.

1.2. Organisation du travail

1.2.1. Les formes d'intervention

Les professionnel·le·s du Plan Froid interviennent la nuit de deux manières pour aller à la rencontre des personnes dans la rue :

La réponse aux signalements : Ceux-ci sont principalement issus du 115 et transmis aux équipes via la plateforme SISIAO en temps réel (en lieu et place d'une communication téléphonique avec les écoutant·e·s 115). Cette modalité de communication permet aux écoutant·e·s davantage de disponibilité pour décrocher les appels adressés au 115. Elle limite aussi les erreurs générées par la transmission orale (noms et prénoms, dates de naissance, numéros de téléphone, adresses...). Un

lien téléphonique a été conservé afin d'éclaircir certaines consignes ou pour transmettre des inquiétudes particulières. À la suite de l'intervention, les professionnel·le·s du Samu Social rendent compte via la plateforme des signalements honorés, des personnes non trouvées et des situations repérées et évaluées. Ces signalements, transmis par le 115, peuvent être effectués directement par les personnes concernées ou par des tiers. À la marge, des signalements sont transmis à la coordinatrice et/ou la cheffe de service, via courriel, par différents partenaires (Croix-Rouge, Hôpitaux, Ville de Lyon, Ville de Villeurbanne...).

L'activité de maraude : Ce travail se réalise en direction de personnes déjà accompagnées par l'équipe de jour (personnes à veiller) mais aussi de personnes qui n'étaient jusqu'alors pas connues du service. Le travail de maraude vise en effet à repérer de nouvelles situations et à assurer des passages réguliers auprès des personnes en non-demande, ainsi que des relais vers l'équipe de jour.

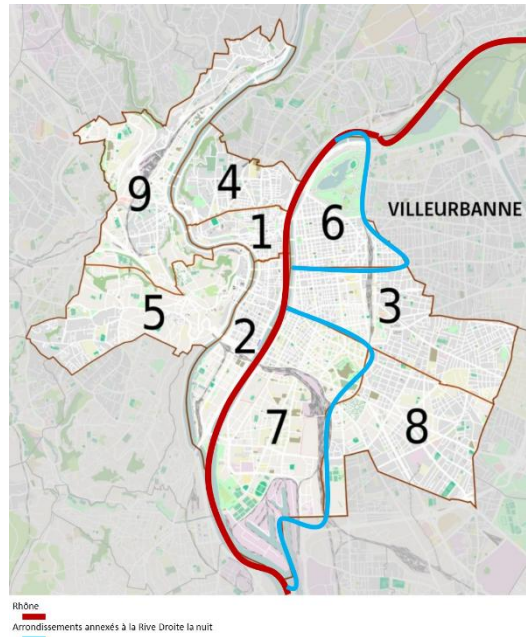
1.2.2. Une organisation par binôme et par rive

L'équipe est composée de 4 binômes médico-sociaux. Sur le modèle de l'organisation de l'équipe de jour, les binômes de l'équipe de nuit se sont répartis le territoire du département du Rhône en deux : deux binômes sur la rive droite du Rhône et deux binômes sur la rive gauche. Cette répartition permet une connaissance plus fine du territoire et des personnes pour le travail de maraude ainsi qu'un gain de temps au niveau des déplacements.

Comme les années précédentes, les 6^e et 7^e arrondissements de Lyon, situés sur la rive gauche, ont été associés à la rive droite la nuit. Cet ajustement était jusqu'à présent nécessaire pour contre balancer l'activité importante sur des territoires de la Rive Gauche, comme le 3^{ème} arr. et Villeurbanne. Cette organisation avoir créé cette année une disparité dans la charge du travail des deux rives. En effet, si le nombre d'interventions dans le 3^e arrondissement reste important (24 % des interventions totales), plusieurs territoires de la Rive Droite ont demandé une présence plus soutenue cet hiver que les hivers précédents : le 2^{ème} arr., le 9^{ème} arr. ainsi que des communes telles qu'Oullins, Neuville sur Saône, Villefranche sur Saône. Sur l'ensemble du Plan Froid, on a recensé 2 128 interventions sur la rive droite (comprenant les 6^e et 7^e arrondissements) et 1 669 sur la rive gauche. Ainsi, l'équipe de rive droite a effectué 56,06 % de la totalité des interventions de nuit.

Nombre d'interventions réalisées par les équipes de nuit 2025-2026

	Maraudes	Signalements	Total d'interventions	Total d'interventions
Rive droite	502	900	1402	2 128
6^e et 7^e arrondissements	211	515	726	
Rive gauche (sans le 6^e et 7^e arr.)	521	1148	1669	1669



1.2.3 Une modification des horaires d'intervention de l'équipe de jour

Depuis le mois d'avril 2025, à la suite d'une réorganisation de l'activité (lié à un renfort de l'équipe pérenne), les horaires du binôme de l'équipe de jour répondant aux signalements du 115 ont été modifiés. Anciennement, la réponse aux signalements était assurée par un seul binôme de 9h à 19h. Désormais, deux binômes sont chargés de cette mission en semaine, l'un travaillant de 9h à 13h et l'autre de 13h à 22h. Le week-end, un équipage répond aux signalements de 11h à 22h.

Cette modification a impacté le travail de l'équipe de nuit dans la mesure où elle ne croise plus physiquement le binôme de 115 de jour mais est renforcée dans son activité en début de soirée. La relève entre jour et nuit s'effectue par téléphone à 17h45 ce qui permet une distribution des signalements mais aussi l'organisation des éventuelles maraudes.

1.3. Les ressources mises en place pour étayer le travail de l'équipe

1.3.1. La fonction de coordination

Le poste de coordination des équipes de nuit revêt plusieurs fonctions :

- Organisation de l'activité de l'équipe de nuit
- Coordination, en journée, des situations repérées la nuit en lien avec les partenaires
- Organisation matérielle du service avec le support de l'assistante administrative et logistique
- Portage de situations repérées par l'équipe de nuit auprès de l'équipe de jour et de la Maraude Jeunes
- Préparation de l'état des lieux hebdomadaire

Cette fonction vise à « mailler » le travail entre les équipes de nuit et les équipes de jour du Samu Social. La coordinatrice participe ainsi chaque semaine à une partie de la réunion de l'équipe de jour pour aborder les situations repérées de nuit et pour relayer les informations d'organisation. Elle est également l'interface avec les partenaires de droit commun en journée (115, MVS, Forum Réfugiés, PASS, CCAS, MDMS, hôpitaux, Croix-Rouge...).

Au mois de novembre, la coordinatrice a réalisé 2 à 3 maraudes hebdomadaires avec les différents binômes de l'équipe de nuit. La fréquence de ces soirées de présence sur le terrain a permis de sécuriser et ajuster la pratique des professionnel·le·s, d'avoir une connaissance directe des situations rencontrées en soirée, de renforcer la cohésion d'équipe et de la soutenir dans des moments de doutes. Ce nombre s'est réduit à 2 puis à 1 maraude hebdomadaire, libérant davantage de temps de travail en journée pour assurer les missions de coordination.

La présence de trois professionnels avec de l'expérience du Plan Froid 24-25, était un fait rassurant sur la transmission des missions et le cadre de l'intervention. Elle a néanmoins nécessité une vigilance sur la dynamique d'équipe et l'instauration de sa cohésion.

1.3.2. Les astreintes

Un protocole d'astreinte est mis en place chaque année pour les équipes de nuit du Samu Social 69. Dans certaines situations, l'appel à l'astreinte est obligatoire :

- Rencontre avec un·e mineur·e
- Faits de violences, agressions : cette année, plusieurs épisodes d'agressions ont été à déplorer sur les membres de l'équipe de nuit. L'un d'eux a nécessité le déplacement du cadre d'astreinte en soutien au binôme concerné.
- Absence d'un salarié à son poste
- Validation des dépassements horaires

Dans d'autres cas, l'astreinte joue un rôle de soutien et d'aide à la prise de décision. Face à la grande détresse parfois exprimée par les personnes rencontrées, pour lesquelles les équipes de terrain n'ont rien à proposer, le cadre d'astreinte aide les professionnel·le·s dans la gestion de leur impuissance.

1.3.3. L'analyse de la pratique

Un temps d'analyse de la pratique dédié à l'équipe de nuit est animé par une intervenante extérieure une fois par mois. Ce temps a permis aux professionnel·le·s de déposer dans un espace sécurisant leurs ressentis face aux situations vécues, souvent difficiles du fait de la grande détresse des personnes rencontrées et du peu de solutions à disposition pour y répondre. Ce temps mensuel d'élaboration a également contribué à la cohésion de l'équipe. La coordinatrice a pris part aux séances en groupe avec l'accord de ce-dernier.

1.3.4. Les réunions et la formation

La semaine d'intégration

Les professionnel·le·s ont débuté leur contrat le 28 octobre 2025 par 4 jours d'intégration qui ont été organisés de la manière suivante :

Mardi 28 octobre :

- Accueil et présentation générale de la mission dans les locaux du Samu Social
- Formation au logiciel de transmissions EVASOFT
- Formation « santé globale à la rue » avec la PASS Saint Luc Saint Joseph et Interface SDF

Mercredi 29 octobre :

- Tuilage avec l'équipe de jour sous forme de maraudes communes pour échanger autour des pratiques, des situations et des territoires, mais aussi pour introduire les professionnel·le·s de nuit auprès de certaines personnes accompagnées, à veiller durant l'hiver. Ces personnes

étant souvent en non-demande, éloignées de tout dispositif et/ou ayant des troubles psychiques, le lien de confiance est souvent ténu et requiert beaucoup d'attention.

- Rencontre avec les écoutants du 115 au sein de la MVS
- Visite des accueils de jour : Péniche et Le Phare

Jeudi 30 octobre :

- Tuilage avec l'équipe de jour
- Café partagé avec l'équipe de jour et la Maraude Jeunes et les cadres d'astreinte
- Visite des lieux de stockage, formation logistique
- Visite de l'Accueil de Jour "Point Accueil"
- Visite des « bains-douches » et du vestiaire de FNDSA

Vendredi 31 octobre :

- Tuilage avec l'équipe de jour
- Visite de l'Accueil de jour Saint Vincent et du Centre d'accueil et d'orientation (CAO)
- Formation sur les orientations et les outils de l'équipe de nuit

Pendant cette semaine, un temps de rencontre a été prévu avec l'équipe de la Halte de nuit. Malheureusement, à la suite d'un empêchement, cette rencontre a dû être annulée. Néanmoins, dès le terme de la première semaine d'activité, toute l'équipe avait déjà visité la Halte lors des accompagnements et avait pu échanger avec les professionnels sur place.

Cette semaine d'intégration a été très appréciée par les équipes qui ont ainsi pu, même sur un temps court, se familiariser avec les dispositifs, en se rendant dans les structures partenaires et en rencontrant les professionnel·le·s. Cela a facilité par la suite les orientations auprès des personnes rencontrées en soirée. L'équipe a relevé la réelle plus-value de l'organisation d'un tel accueil. L'organisation d'un temps de rencontre entre les équipes de jour, de la Maraude Jeunes et de l'équipe de nuit, a favorisé par la suite la fluidité du travail inter-équipes.

Les réunions et maraudes communes internes au service

Équipe de nuit

Les mardis après-midi (15h-17h) étaient dédiés aux réunions d'équipes et partenariales. Le début de la réunion était systématiquement consacré à l'équipe de nuit. Ce temps est important pour revenir sur les faits marquants de la semaine, débriefer des situations les plus complexes et fluidifier l'organisation.

Équipe de jour

Plusieurs temps et types de réunions ont été mis en place entre les équipes de nuit et de journée :

- Chaque soir de 17h15 à 17h45, un temps de relève entre les équipes de nuit et l'équipe de jour chargé de la maraude et des accompagnements du public.
- Un appel tous les soirs à 17h45 entre l'équipage de jour en charge des réponses aux signalements et les équipages de nuit.
- Une fois par mois, une réunion commune aux deux équipes nommée « réunion de rives », permettait à deux professionnel·le·s de chaque rive de l'équipe de jour de venir échanger avec l'équipe de nuit autour des situations portées en commun et celles à se relayer.

Maraude Jeunes

Une collaboration étroite a également été menée entre les équipes de nuit et de la Maraude Jeunes autour des situations des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Cela s'est formalisé par de nombreux échanges de mails entre les deux équipes et leur coordination autour des situations veillées en commun et pour transmettre de nouvelles situations rencontrées la nuit susceptibles d'entrer dans le cadre d'un accompagnement par la Maraude Jeunes. Un temps de réunion mensuel a également permis de faire le point ensemble : échanges d'informations et élaboration autour des accompagnements en cours.

Une maraude commune par mois a été organisée pour aller ensemble à la rencontre des jeunes repérés.

Les réunions partenariales

Interface SDF

Cette réunion mensuelle est pensée pour outiller l'équipe de nuit dans l'approche des personnes en situation de pathologies ou souffrances psychiques rencontrées à la rue. Les professionnel-le-s ont pu présenter plusieurs situations de personnes avec qui le lien était plus difficile à établir ou pour lesquelles elles étaient particulièrement inquiètes.

Intervention ponctuelle

En se basant sur les retours des années précédentes, cette année l'équipe a bénéficié d'un temps d'échange avec l'association VIFFIL afin d'aborder la question des violences faites aux femmes. Début décembre, une professionnelle de l'association est intervenue en réunion d'équipe afin de présenter les différents services et les modalités d'accès à un accompagnement par VIFFIL.

Immersion 115

Cette année encore, des immersions ont été organisées auprès des écoutants du 115.

Pendant les premiers deux mois du Plan Froid, chaque binôme a eu l'occasion de se rendre dans les locaux de la Maison de la Veille Sociale en immersion avec les écoutants du 115 en soirée. Cela a permis à l'équipe de nuit de comprendre l'étendue des missions des écoutants : information, orientation, mise à jour des demandes SIAO, relation de soutien, etc...

La formation réduction des risques

Un temps a été organisé par un.e professionnel-le de la Maraude Jeunes autour de la réduction des risques et de l'utilisation du matériel de réduction des risques. Des kits d'injections stériles ainsi que des pipes à crack étaient à disposition des infirmier-e-s de l'équipe de nuit pour pouvoir en distribuer aux personnes qui le demandaient. La formation a été utile aux membres de l'équipe, qui ont rencontré tout au long de l'hiver plusieurs personnes présentant des problématiques d'addiction.

1.3.5. ISM Corum

Les professionnel-le-s ont la possibilité de faire appel à la plateforme de traduction ISM Corum Paris, permettant d'accéder immédiatement à un traducteur dans un vaste choix de langues et à toute heure de la soirée. Cela permet aux personnes de pouvoir exprimer avec précision leurs besoins et

leurs inquiétudes et aux professionnel·le·s d'y répondre en les orientant vers les partenaires compétents.

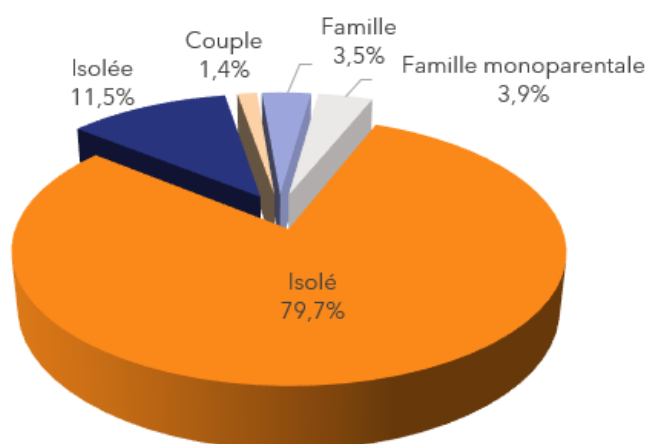
2. Le public rencontré durant la période hivernale 2024-2025

Entre le 1^{er} novembre 2025 et le 31 mars 2026, les équipes du Samu Social 69 ont rencontré **1669 ménages différents** (ainsi que 750 « personnes anonymes ») contre 1612 ménages sur la même période l'an dernier (et 1019 « personnes anonymes »).

Nombre de personnes rencontrées

Typologie	2023-2024		2024-2025		2025-2026	
	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes
Couples	18	36	18	36	21	42
Familles	120	439	93	362	53	248
Familles monoparentales	81	226	97	285	67	164
Isolés	1430	1430	1171	1171	1304	1304
Isolées	263	263	233	233	224	224
TOTAL	1910	2396	1612	2087	1669	1982

Typologie familiale entre le 01/11/2025 et le 31/03/2026



Attention : il est important de noter que ces graphiques ne prennent pas en compte les interventions non comptabilisables. Il s'agit des « personnes anonymes » (750 cet hiver) et des interventions n'ayant mené à aucun échange car la ou les personnes concernées n'ont pas été trouvées dans le cadre d'un signalement ou d'une maraude.

Cette année on observe une baisse du nombre de famille rencontrées et une légère augmentation du nombre de ménages rencontrés. Ceci s'explique par une augmentation du nombre de personnes isolées rencontrées.

2.1. Les familles

Cet hiver, nous avons observé une baisse des familles rencontrées.

	Ménages en composition familiale		
	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Familles	120	93	53
Familles monoparentales	81	97	67
Total en ménage	201	190	120
Total en personnes	665	647	412

Faits marquants concernant les familles rencontrées cet hiver :

- 238 enfants ont été rencontrés pendant l'hiver. 41 d'entre eux avaient entre 1 et 3 ans, et 14 de moins d'un an.
- Par rapport à l'année dernière, on observe une importante baisse du nombre total de familles rencontrées (moins 36,87%). Cette diminution peut s'expliquer par la possibilité pour les familles de se rendre directement à la salle collective du Chêne après orientation du 115 sans être préalablement rencontrées par une équipe du Samu social.
- 15 familles ont été mises à l'abri à la salle collective du Chêne à la suite de leur rencontre avec les équipes du Samu Social, contre 36 l'hiver dernier.
- Parmi les 120 familles rencontrées, 85 l'ont été par les équipes de nuit. Cet écart est visible tous les ans et s'explique par l'ouverture des structures de droit commun pour les familles en journée (écoles, MDMS, PMI, accueils de jour) qui conduit les familles à solliciter le 115 en majorité le soir.
- Au sein des 120 familles rencontrées, 18 femmes étaient enceintes. Elles ont pu être mises à l'abri à la salle collective du Chêne lorsqu'elles étaient enceintes de plus de 6 mois. Les femmes enceinte isolées ou en couple étaient principalement orientées à la Halte de nuit.
- Tout au long de l'hiver, le lien avec des associations et des acteurs spécialisés dans l'accompagnement des familles a été maintenu afin de s'assurer que chaque famille puisse être identifiée et accompagnée sur le territoire.

2.2. Les mineur-e-s non accompagnés

- Les interventions auprès de ce public sont en baisse. 13 garçons mineurs ont été rencontrés sur l'espace public par les équipes durant l'hiver (contre 39 MNA en 2024-25).
- Ces situations ont fait l'objet d'un lien avec le Centre de Mise à l'Abri et d'Évaluation (CMAE) et un relai a été organisé, lorsque cela était nécessaire avec l'équipe de la Maraude Jeunes.

2.3. Les personnes isolées

Âge des personnes isolées	2023-2024		2024-2025		2025-2026	
	Isolés	Isolées	Isolés	Isolées	Isolés	Isolées
18 à 25 ans	272	66	182	59	211	61
26 à 45 ans	738	118	603	106	695	100
46 à 59 ans	292	47	284	37	279	28
60 ans et +	78	23	72	25	98	25
TOTAL	1380	254	1140	227	1283	214

Ces chiffres montrent une augmentation du nombre d'hommes isolés rencontrés à la rue cet hiver, le nombre de femmes rencontrées est en baisse.

« Le plan froid c'était vraiment un moment très difficile pour nous qui dormons dehors, mais heureusement qu'il y avait Le Samu social, N. et G. qui nous aident pour tout, on parle, nous donnent des soupes, ça fait plaisir, pour l'humain, des couvertures. Je vous remercie vraiment j'espère que vous reviendrez au SAMU social si on est encore là. ! »

Témoignage de Monsieur M, rencontré à plusieurs reprises par Les équipes du SAMU social depuis le mois de juin 2025.

2.3.1. Les femmes

Les femmes rencontrées à la rue présentaient des situations d'extrême vulnérabilité, liées aux violences (ayant conduit à la rue/vécues à la rue) ou à une grossesse en cours.

- 2 femmes isolées étaient enceintes de plus de 7 mois lors de notre rencontre. Leurs prises en charge a été organisées entre la MVS et l'hôpital Femme Mère Enfant. L'équipe du Samu Social a effectué l'accompagnement.
- Une femme âgée de 23 ans a été rencontrée par l'équipe de nuit. Ayant subi une agression à l'arme blanche, l'état de Madame a inquiété l'équipe qui, tout au long du Plan Froid, a tenté de travailler avec elle l'accès au soin. Un lien fort entre l'équipe de nuit et la Maraude Jeune s'est fait autour de cette situation. Madame a fini par accepter l'accompagnement à l'hôpital et a été hospitalisée.

- Une femme âgée de 27 ans présentant des troubles psychiatriques a pu être rencontrée par l'équipe de nuit grâce à des interventions en soirée. Madame ne pouvait pas être rencontrée en journée car souvent absente ou indisponible pour la rencontre. Le lien a pu être fait avec l'équipe d'Interface SDF.
- L'équipe de nuit a rencontré une femme âgée de 29 ans qui, après un long parcours institutionnel, s'était retrouvée hébergée par un tiers, puis mise à la rue. Cette femme présente une grande fragilité psychique. L'intervention de l'équipe de nuit a permis le retour de Madame dans le circuit institutionnel, un cadre nécessaire pour sa protection.

2.3.2. Les personnes âgées isolées

Régulièrement, les équipes rencontrent à la rue des personnes particulièrement vulnérables du fait de leur âge avancé. Ces personnes sont souvent en situation de grande détresse (désorientation, troubles cognitifs, incurie, difficultés de mobilité, souffrance psychique), sans solution de mise à l'abri adaptée. Le nombre de personnes de plus de 60 ans rencontrées à la rue est en hausse cette année (en 2024-2025, 97 personnes rencontrées contre 123 en 2025-2026). Les personnes de plus de 70 ans font l'objet d'un signalement à la MVS.

- 123 personnes isolées de plus de 60 ans ont été rencontrées cet hiver. Parmi elles, 98 hommes et 25 femmes.
- Le nombre d'hommes isolés âgés de plus de 60 ans a augmenté de 36.11%.
- **27 hommes et 9 femmes sont âgés de 70 ans ou plus.**

Début mars, l'équipe de nuit rencontre un homme âgé de 79 ans. Mis à l'abri à la nuitée pour la première fois, Monsieur a fait une demande d'hébergement avec l'assistante sociale sur place. Depuis, il s'y rend régulièrement (l'accès est possible 1 fois tous les 4 jours). L'équipe de nuit a continué à le rencontrer afin d'assurer une veille aux vues de sa vulnérabilité.

Les équipes retrouvent régulièrement un monsieur âgé de 78 ans peu vêtu sous la pluie ou la neige. Il trouve abri dans des buissons. Les interpellations de la police et des citoyens sont, par période, quotidiennes. Monsieur ne contacte pas le 115. Pendant le plan "Grand Froid", Monsieur n'accède pas à la mise à l'abri au gymnase. Les passages sont réguliers pour veiller à sa survie.

2.3.3. Les personnes à mobilité réduite

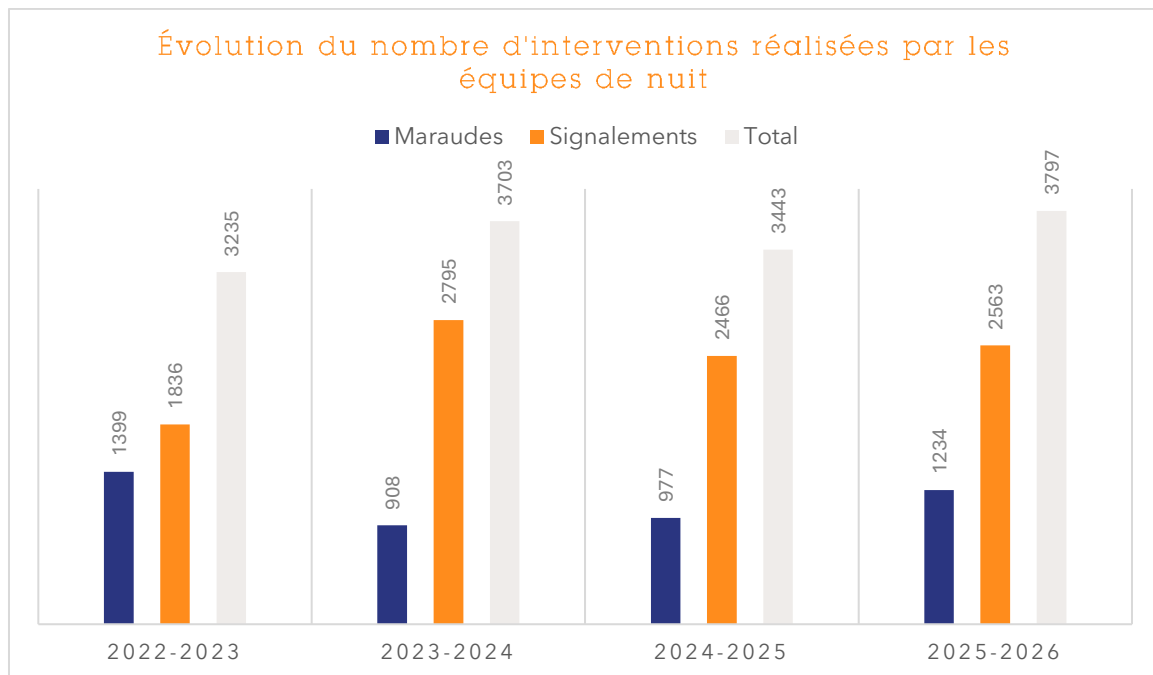
À plusieurs reprises durant cet hiver, les équipes ont rencontré des personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou avec des béquilles. Ces conditions rendent très difficile l'accès aux structures d'hébergement, de santé ou d'hygiène, les équipes se sont parfois mobilisées pour accompagner physiquement ces personnes, à leur demande.

Cet hiver, 4 situations de personnes à mobilité réduite ont fait l'objet d'un signalement à la MVS.

3.L'activité des équipes de nuit

3.1. Les interventions en chiffres

Les professionnels réalisent davantage de réponses aux signalements que de maraudes. Cette tendance se confirme cette année également.



Les températures cet hiver ont été très variables. Entre la période de grand froid de fin décembre à mi-janvier et le mois de février qui était doux mais très pluvieux, les professionnels ont adapté leur activité en fonction des besoins. En effet, pendant la période d'ouverture des gymnases, l'équipe de nuit a multiplié les maraudes afin d'aller à la rencontre des personnes qui ne sollicitent pas le 115 et de ce fait n'accèdent pas à la mise à l'abri proposée.

Contrairement à d'autres années, le mois de mars est resté froid et il n'y a pas eu de baisse importante observée au niveau de nombre de signalements.

" Ce qu'il y a de bien c'est que je n'ai pas senti le froid car j'ai toujours été bien couvert, vous avez toujours été là au bon moment quand on vous a appelé, café, tout ce qu'il faut, donc je l'ai bien vécu même super bien. On est au printemps et je vais bien grâce à vous. "

Témoignage de Mr N, rencontré plusieurs fois par l'équipe de nuit

3.2. Les prestations matérielles

PRESTATIONS MATÉRIELLES	2023-2024
Eau et boissons chaudes (actions)	4877
Couvertures et duvets (actions)	5609
TOTAL actions de prestations matérielles	10486

Le Samu Social ALYNEA est la seule équipe du territoire aujourd'hui en capacité de remettre une couverture à chaque personne rencontrée qui en fait la demande. De ce fait la distribution est très importante.

Cette année, des duvets ont aussi pu être donnés aux personnes, souvent appréciés des personnes pour leur plus grande praticité et discrétion (en comparaison aux couvertures).

Le chiffre indiqué correspond au nombre de fois où une ou plusieurs couvertures ou duvet a été donné. Il ne rend donc pas compte du nombre réel de couvertures et duvets distribués. Par exemple pour une famille plusieurs couvertures sont distribuées en une intervention. Par ailleurs, la Samu Social a plusieurs fois été mobilisé pour distribuer de grandes quantités de couvertures dans des campements, squats et bidonvilles. Le nombre réel de couvertures et duvets donnés cet hiver est approximativement de 10 000 couvertures / duvets.

Cette distribution est rendue possible grâce

- à différentes subventions : DDETS, Ville de Lyon, Ville de Villeurbanne
- au mécénat : APICIL, LIP
- aux dons des partenaires : Emmaüs Mornant, le Foyer Notre-Dame des Sans-abris, collecte de la députée Marie-Charlotte Guerin
- et grâce l'équipe des bénévoles d'Alynéa qui nous aide pour la collecte et les livraisons.

Il est à noter que les couvertures achetées avec la subvention de la ville de Lyon sont partagées entre les équipes mobiles d'Alynéa, de La Croix Rouge, d'USR et du Vestibus. L'approvisionnement et la logistique sont gérés par Alynéa.

En fin d'année 2025, une subvention exceptionnelle a été accordée par la DDETS du Rhône, afin d'absorber la hausse des distributions de couvertures de ces dernières années (volume et prix).

Cette subvention vient compléter les montants habituellement prévus au budget de l'équipe de nuit.

En soirée uniquement, des boissons chaudes (soupes, cafés, thés, chocolats) sont proposées aux personnes rencontrées. Il s'agit plus d'un média à la relation que d'une distribution alimentaire en tant que telle.

3.3. Les entretiens et orientations

Lors de la rencontre, l'équipe évalue les besoins du ménage (hébergement, santé, droits au séjour, accès aux ressources, orientation vers les accueils de jours, l'alimentation, un vestiaire), l'état de santé des personnes (le cas échéant des enfants), leur accès aux droits, les difficultés repérées pour y accéder (barrière de la langue, non connaissance des dispositifs, de la ville, problèmes de mobilité, isolement...).

L'équipe de nuit a pour mission de mener des entretiens d'évaluation et d'orientation et de créer du lien. Le regard médico-social permet une analyse complète de la situation. 34,4% des personnes rencontrées par les équipes de nuit ne l'ont été qu'une seule fois. Le travail d'orientation et d'entretiens effectué la nuit, contribue à prévenir le non-recours, notamment pour les personnes arrivées nouvellement sur le territoire et ne connaissant pas les dispositifs.

L'accès au droit commun des personnes est la ligne de service du Samu Social 69. Les personnes en non-recours sont le public cible du service pour la mission d'accompagnement renforcée. Ainsi, une des missions de l'équipe de nuit consiste à veiller les personnes connues et repérées par les équipes de jour comme particulièrement vulnérables. Ce type d'intervention s'effectue lorsque le nombre de signalement 115 l'autorise.. Les professionnels ont ainsi pu aller à la demande de l'équipe de jour rencontrer une personne, lui transmettre une information ou veiller à son état de santé.

A travers les signalements et les maraudes, le travail des équipes de nuit consiste aussi à repérer de nouvelles personnes qui seraient en non-recours et ayant besoin d'un accompagnement plus soutenu en journée. Tout au long de l'hiver, la coordinatrice participait à une partie des réunions de l'équipe de jour. En moyenne entre 2 et 5 situations rencontrées par l'équipe de nuit étaient alors transmises à l'équipe de jour chaque semaine. L'équipe de nuit a rencontré cette année 144 femmes et 619 hommes non connus du Samu Social. Parmi ces nouvelles situations, 91 ont été transmis à l'équipe de jour dans un souci d'accès aux droits.

“ Mon expérience au Samu Social de Lyon pendant le Plan Froid 2025/2026 en tant que travailleuse sociale restera profondément marquante. Cet hiver a été à la fois intense, exigeant et incroyablement humain... Chaque maraude nous plongeait dans des réalités de vie parfois très dures. Le froid, la fatigue et l'imprévisibilité faisaient partie de chaque nuit... Les risques psychologiques étaient bien présents, être confrontés à la détresse humaine laisse des traces. Les risques physiques aussi faisaient partie du terrain, nous n'avons malheureusement pas été épargnés cet hiver, certaines situations pouvaient être tendues ou incertaines... Pourtant, j'ai ressenti un très grand sens dans mon travail. Chaque échange, chaque regard, chaque sourire comptait. Il y avait dans ces rencontres une intensité rare, un lien humain brut, sans filtre, profondément sincère, dans la nuit, quand nous formions tous ensemble le dernier maillon de lien social pour ces personnes précaires, vulnérables, souvent marginalisées voire invisibilisées. Ce que nous donnions nous était souvent rendu autrement : un mot, une confiance, un instant partagé devenaient précieux. Cet hiver a été rude, mais profondément beau. Il m'a rappelé et confirmé pourquoi j'ai choisi ce métier.”

Témoignage de A., travailleuse sociale de l'équipe de nuit 2025-2026

3.4. Les accompagnements

En soirée, les équipes sont amenées à réaliser des accompagnements physiques vers différentes structures pour les personnes qui ne seraient pas en mesure de s'y rendre par leurs propres moyens ou qui ne le peuvent pas en raison de l'arrêt des transports en commun la nuit.

Les accompagnements ont lieu :

- En vue de mises à l'abri d'urgence (Halte de Nuit pour les personnes isolées, la salle du Chêne pour les familles, commissariat pour les MNA)

- Dans l'objectif raccompagner des personnes désorientées vers leur structure d'hébergement ou leur logement
- Vers des structures de soin :
 - Urgences hospitalières
 - Structures médico-sociales (Lits d'accueil médicalisés et Lits Halte Soins de Santé).

3.5. La pratique infirmière

Cette année, 4 infirmier·e·s ont été recruté·e·s dans l'équipe de nuit.

INDICATEURS INFIRMIERS

Evaluation soignante de l'état de santé de la personne (somatique et psychologique) 1062

1. Observation état général (hygiène, contact visuel, expression)	824
2. Examen clinique approfondi (recherche de signes pathologiques et symptômes)	238

Parcours de soin : favoriser l'accès aux soins et soutenir le parcours de soins 464

1. Diagnostic des besoins de santé à court, moyen ou long terme	268
2. Orientation vers partenaires de santé: médecin traitant ou spécialiste, mise en lien avec services hospitaliers, PASS, Interface, médecins du monde	145
3. Explications ordonnances, lecture résultats d'examens, conseils en matière de santé	51

Actes infirmiers 364

1. Soins d'hygiène, douche	0
2. Pansements, désinfection plaie	66
3. Entretien infirmier, entretien de réassurance	179
4. Soins somatiques, mesure des paramètres vitaux, évaluation de la douleur	29
5. Appel au 15	14
6. Accompagnement physique: urgences, halte de nuit, LAM, CHRS...	76

Plusieurs éléments qualitatifs sont à relever concernant la présence infirmière au sein des équipes de nuit :

- Une présence soignante la nuit est bénéfique pour l'évaluation globale des situations et pour l'appréciation des urgences vitales.
- Pour certaines personnes rencontrées, la confiance envers les travailleurs sociaux est ébranlée du fait de leur parcours dans le système social semé de déceptions. Ainsi, la présence d'un infirmier peut permettre une mise en lien plus sereinement.
- Les appels d'urgences et le lien avec des services hospitaliers (PASS, urgences, Hôpitaux du Vinatier et de Saint-Jean de Dieu) sont facilités.

- Les professionnels (intervenant social et infirmier) sont complémentaires. Les évaluations médico-sociales sont plus précises et plus complexes. La pluridisciplinarité de l'équipe est un atout pour les professionnels en termes de savoir et pour les personnes en termes d'accompagnement.
- Les actes techniques restent, comme les hivers précédents, à la marge. L'objectif de la présence soignante dans la démarche d'« aller vers » n'est pas de se substituer au droit commun mais bien au contraire de prévenir le non-recours aux soins. Il permet aussi de rassurer les personnes et/ou les professionnels via la prise des constantes vitales quand cela est nécessaire.
- Cette année, deux situations ont nécessité des soins à la rue (changement de pansement, nettoyage de plaie) pour des personnes refusant d'aller à l'hôpital. Progressivement, le lien avec les binômes de nuit a permis l'accès aux soins dans un milieu hospitalier.
- Chaque infirmier-e a un sac à dos avec du matériel de soin (appareils de mesures des constantes, matériel pour des pansements superficiels, kit de RDR, etc...).
- Un protocole de délivrance d'antalgique a été à nouveau mis en place cet hiver en lien avec la PASS de l'Hôpital Saint-Joseph Saint-Luc.
- Au début du Plan Froid, un temps d'échange avec l'équipe mobile de psychiatrie a été dédié aux différents types de situations pouvant se présenter à l'équipe. La thématique des propos suicidaires a été abordée. Pendant l'hiver, les binômes ont rencontré plusieurs personnes en état de grande tristesse exprimant l'envie de suicide. Les professionnels se sont montrés à l'écoute et ont sollicité les services compétents lorsque nécessaire. Lors d'une soirée, un des équipages rencontre une personne bien connue de l'équipe. Au vu de son état de santé, un accompagnement aux urgences est proposé. Dans la voiture, la personne perd conscience, juste après avoir expliqué avoir absorbé une quantité importante de médicaments. L'infirmière de nuit a pu faire le lien avec les soignants des urgences pour une prise en charge rapide aux vues de ces éléments.

3.6. L'activité en direction des jeunes majeur-e-s

Cet hiver, la collaboration étroite avec la Maraude Jeunes a été renouvelée. Dès qu'un jeune majeur-e (18-25 ans) était rencontré la nuit et que les professionnel-le-s évaluaient qu'une rencontre avec la Maraude jeunes serait pertinente (non-recours aux droits, isolement, vulnérabilité, problématiques de santé, pratiques de consommations), les coordonnées de la Maraude Jeunes étaient transmises. Si le ou la jeune était d'accord, un mail était envoyé à la Maraude jeunes pour qu'elle puisse le ou la rencontrer dans les jours suivants.

En plus des réunions et maraudes communes une fois par mois, des échanges réguliers avaient lieu en journée entre la coordinatrice des équipes de nuit et l'équipe de la Maraude autour des situations. Environ 45 situations ont fait l'objet d'un travail partenarial cet hiver.

3.7. L'activité des équipes de nuit en direction des familles

Le fonctionnement du Chêne : les ménages comprenant une femme enceinte de plus de 6 mois ou un enfant de moins de 1 an ayant sollicité le 115 pouvaient être prise en charge pour une mise à l'abri immédiate après validation de la MVS.

Des situations exceptionnelles avec une grande vulnérabilité (problématiques de santé) ont pu être mise à l'abri sur validation de la MVS.

Pour l'ensemble des familles rencontrées avec des enfants mineurs, et après réception de leur consentement, un signalement a été adressé à la Maison de la Veille Sociale ou à l'OFII dans le cas de familles en procédure de demande d'asile.

	Familles	Familles monoparentales	Total
Nombre de familles rencontrées	53	67	120
Nombre de familles signalées	39	45	84
Signalements à l'OFII	7	12	19
Signalements à la MVS	32	33	65
Mise à l'abri au moment de la rencontre	8	7	15
Part des ménages signalés n'ayant pas pu bénéficier d'une mise à l'abri au moment de la rencontre	84,91%	89,55%	87,5%
Refus de la mise à l'abri par la famille*	2	1	3

Sur 120 familles rencontrées, 84 ont fait l'objet d'un signalement.

Parmi les familles rencontrées, 15 ont été mises à l'abri au moment de la rencontre soit 12.5%.

*Deux familles présentant une grande composition familiale ont refusé la prise en charge qui leur était proposée car seule une partie de la famille avait la possibilité d'être mise à l'abri. Chacune des familles a refusé de se séparer.

Un travail de partenariat avec l'Equipe Mobile Sociale et Juridique de la Croix-Rouge a été renouvelé cette année concernant le public famille. Un point téléphonique hebdomadaire était consacré à la transmission des situations des familles n'ayant pas été mises à l'abri et qui relevaient de la demande d'asile. Le service social de la Croix-Rouge prenait le relais pour contacter et rencontrer les familles qui le souhaitaient afin de prévenir le non-recours. Cette année, quelques situations de personnes isolées en demande d'asile ont également été transmises afin de permettre une meilleure orientation et répondre à leurs demandes spécifiques.

4. L'équipe de nuit : veille sociale et sensibilisation

4.1. Les maraudes officielles

Le service a été sollicité pour accueillir, le temps d'une soirée de maraude, quelques représentants de l'Etat et de la Métropole de Lyon. Philippe Imbert, Directeur général d'ALYNEA se joignait alors à l'équipe ainsi que Maud Bigot, la directrice du pôle veille sociale ou Angéline Forget, cheffe de service du Samu Social.

En outre, nous avons été fortement sollicités pour accueillir des étudiants en école d'infirmier. Ceux-ci exprimaient le souhait de découvrir l'intervention des IDE auprès d'un public en grande exclusion et dans une démarche d'aller-vers.

Les personnes accueillies pendant l'hiver :

- Fabrice ROSAY, préfet secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances
- Sophia POPOFF, 17^e adjointe au maire, Logement et renouvellement urbain - Hébergement d'urgence
- Anne CHATANAY-BROSSET, directrice de la Maison de la Veille Sociale
- Adèle GHIRARDOTTI, DETTS, chargée de mission expertise sociale hébergement d'urgence et veille sociale
- Fatima TAABANE, ARS, Gestionnaire administrative et budgétaire, Service prévention premier recours, Pôle offre santé territorialisée
- Christelle PERRIN, directrice générale adjointe d'Alynea Samu Social 69
- Alice DELOFFRE-BLONDÉ, Directrice Mécénat et Communication d'Alynea Samu Social 69
- André GACHET, administrateur référent Samu Social 69 et Maraude Jeunes
- 2 étudiantes de IFSI Saint Joseph Saint Luc
- 2 étudiants de IFSI Chambéry
- 1 personne en immersion professionnelle conventionné par France Travail

Ces maraudes officielles permettent de sensibiliser les représentants des institutions et étudiants aux réalités des personnes à la rue. Elles permettent également à l'équipe et à l'association ALYNEA d'échanger autour des pratiques des professionnel·le·s ainsi que des besoins repérés.

4.2. L'état des lieux hebdomadaire

Afin de rendre compte de l'activité auprès des tutelles de l'Etat, de l'ARS, de la Métropole mais aussi d'autres institutions, un état des lieux hebdomadaire a été réalisé et envoyé chaque semaine par la directrice du pôle Veille sociale, Maud Bigot jusqu'à fin décembre 2025. Ce travail était réalisé par la coordinatrice de l'équipe de nuit et la cheffe de service en lien avec les équipes (équipe de jour, plan froid et maraude jeunes) à partir des données de l'activité quotidienne.

Y figure les données relatives aux ménages/personnes rencontrés (nombre selon le type de composition familiale (isolé·e·s, couples, familles, familles monoparentales, femmes enceintes)), et relatives à l'activité (nombre de signalements honorés, de maraudes réalisées, d'accompagnement à des rendez-vous).

Une rubrique « Faits marquants de la semaine » était alimentée des situations rencontrées par les équipes et mises en commun lors des réunions hebdomadaires des équipes de jour et de nuit et la Maraude jeunes. Les situations mises en avant pouvaient ainsi concerner les ménages en composition familiale comme les personnes isolées.

En janvier 2026, les statistiques du Samu Social 69 ont été intégrées au bulletin hebdomadaire de la Maison de la Veille Sociale. Chaque semaine, les statistiques quantitatives étaient envoyées à la coordinatrice de la MVS. Les "Faits marquants", jusqu'alors d'une fréquence hebdomadaire, ont été envoyés une fois toutes les trois semaines afin de respecter un roulement avec d'autres acteurs du secteur.

Ce travail assidu a, au-delà d'un recensement de l'activité, une fonction d'observation sociale en donnant à voir, au-delà des éléments chiffrés, les réalités et difficultés concrètes vécues par les personnes dans leur accès aux droits, à l'hébergement, aux dispositifs.

Conclusion

Cet hiver, les équipes du Samu social ont répondu à 1 148 signalements et rencontré 1 982 personnes. Parmi elles, 93 % étaient des personnes isolées. On observe cette année une baisse du nombre de familles rencontrées, qui peut s'expliquer par l'évolution des modalités de mise à l'abri de ce public, désormais moins systématiquement accompagné par le Samu social sur les lieux de mise à l'abri.

Les équipes constatent également un vieillissement des personnes vivant à la rue. Au cours de cet hiver, 123 personnes âgées de plus de 60 ans ont été rencontrées, dont 36 âgées de plus de 70 ans.

Les professionnels du Samu social ont poursuivi leur mission tout au long de la période hivernale en allant à la rencontre des personnes sans abri, en assurant une présence régulière sur le territoire et en proposant écoute, soutien et orientation. Chaque intervention a donné lieu à une évaluation sociale et médicale permettant d'apprécier la situation de la personne et de proposer un accompagnement adapté à ses besoins. Au-delà de la réponse aux besoins immédiats, cette démarche permet de rendre visibles des situations de grande précarité, de maintenir le lien avec les personnes rencontrées et de favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun.

L'activité présentée dans ce rapport illustre ainsi l'importance du travail de veille sociale et d'aller-vers, indispensable pour repérer les situations de non-recours et pour accompagner les personnes vers l'accès au droit commun.

Merci à nos financeurs :

